

# Le débat sur le taux de conversion masque les problèmes du 2ème pilier : pour situer la votation du 7 mars 2010 dans l'enjeu plus large de la prévoyance professionnelle et de l'AVS

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 1849

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014016>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Le débat sur le taux de conversion masque les problèmes du 2ème pilier

*Pour situer la votation du 7 mars 2010 dans l'enjeu plus large de la prévoyance professionnelle et de l'AVS*

Jean-Daniel Delley (11 décembre 2009)

Mais qui donc a intérêt à instiller le doute sur la solidité du 2ème pilier? L'alarmisme ne faiblit pas. Les assurés paieront les mesures de redressement proposées, au bénéfice des compagnies d'assurance.

En mai, la sous-couverture des institutions de prévoyance faisait la une des médias. La démographie et la faible rentabilité des marchés financiers mettent en péril les retraites. En novembre, le taux de couverture dépasse 100%: les caisses de retraites sont donc en mesure de payer tous les ayant-droit en cas de dissolution.

La sous-couverture peut résulter de la chute des bourses et d'une gestion hasardeuse des capitaux placés. Dans le premier cas, il n'y a pas de raisons de paniquer: les caisses travaillent avec un horizon temporel de 40 ans et les statistiques de la banque Pictet montrent qu'un placement en actions produit un rendement annuel moyen de 5,44% depuis 1985. Dans le second cas, les affaires se corsent: des placements spéculatifs – maintenant autorisés par l'ordonnance fédérale! – ont provoqué des pertes irrécupérables. La crise financière sert alors de paravent commode à

l'incompétence des gestionnaires et de leurs experts grassement rémunérés. La surveillance des institutions de prévoyance professionnelle, confiée aux cantons, a montré ses limites.

Il n'est pas question de nier l'impact de la démographie sur le montant des rentes. Si l'espérance de vie augmente, la capital accumulé durant la vie active ne peut garantir des rentes inchangées. C'est pourquoi, en 2003, le Parlement a abaissé le taux de conversion à 6,8%. En six ans, l'espérance de vie n'a pas fait un bond tel qu'il faudrait maintenant procéder à une nouvelle baisse de ce taux (6,4%) comme l'a pourtant décidé le Parlement.

Economiesuisse va mettre de gros moyens pour convaincre le souverain d'accepter cette baisse lors du référendum du 7 mars prochain, pour «*assurer la sécurité du 2ème pilier*». Pour le nouveau chef du département fédéral de l'intérieur, «*dire non à la baisse du taux de conversion, c'est opter pour l'insécurité et jouer au casino avec les rentes*» (*Le Temps*, 8 décembre 2009). L'observation dénote un culot certain quand on sait à quel point les assurances se sont enrichies par le biais des

fondations collectives qu'elles gèrent, en prélevant une partie du rendement des capitaux placés.

L'assainissement du 2ème pilier passe par toute une série de réformes que nous avons déjà évoquées dans ces colonnes: directives plus strictes en matière de placement, interdisant notamment les instruments financiers aussi dangereux que sophistiqués; exclusion des sociétés d'assurance de la gestion de la prévoyance professionnelle (DP 1793), surveillance efficace et centralisée des fondations de prévoyance, abaissement des frais de gestion aujourd'hui beaucoup trop élevés. Des malfaçons qui pèsent sur le montant des rentes.

Mais surtout c'est une réflexion sur le poids respectif de l'AVS et du 2ème pilier qui s'impose, sur les conséquences économiques de la surépargne induite par ce dernier et sur une nouvelle pondération en faveur de l'AVS. Voilà les problèmes réels de la prévoyance professionnelle. Des problèmes que préfèrent taire les milieux financiers, surtout intéressés à conserver le fromage que constitue pour eux le 2ème pilier.